

Contrat de Prestation de Visibilité

Version du 25 juin 2026

1. Parties au contrat

SIMON Claude (EI)

N° SIREN : **519 378 244**

Adresse : **19 rue du Maréchal Leclerc 67800 Hœnheim**

Ci-après dénommé « **le Prestataire** »,

Et toute structure ayant réglé une prestation via :

- un **paiement Stripe** ou
- un **virement SEPA**,

ci-après dénommée « **le Partenaire** ».

2. Objet du contrat

Le présent contrat encadre les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit au Partenaire une **prestation de visibilité limitée exclusivement à l'affichage du logo du Partenaire et, le cas échéant, le redirection via le lien hypertexte associé**.

Les caractéristiques précises de l'offre, notamment :

- le **prix**,
- la **durée**,
- les **pages concernées**,

sont celles affichées dans la **page de paiement Stripe** et/ou indiquées dans la **facture** en cas de **virement SEPA**.

Ces éléments font **partie intégrante** du présent contrat.

3. Prestations fournies

La prestation fournie par le Prestataire consiste **uniquement** en :

- l'affichage du **logo** du Partenaire,
- la mise en œuvre d'un **lien hypertexte**, si celui-ci est fourni.

Lorsque le Partenaire fournit un lien URL valide, cliquer sur le logo dans la page dédiée redirige l'utilisateur vers cette URL.

Si aucun lien n'est fourni, cliquer sur le logo n'entraîne aucune action.

Aucune autre forme de visibilité (texte, description, bannière, etc.) n'est incluse dans la prestation.

Le Prestataire se réserve la possibilité d'adapter les éléments fournis par le Partenaire (notamment le logo) pour des raisons strictes de mise en page, d'harmonisation graphique ou de contraintes techniques. Ces adaptations peuvent inclure, sans s'y limiter, un changement de taille, de résolution, de format ou de disposition, dès lors qu'elles ne dénaturent pas l'identité visuelle du Partenaire.

Le Prestataire s'engage à exécuter la prestation **telle que décrite dans Stripe et/ou dans la facture.**

4. Obligations du Partenaire

Le Partenaire s'engage à :

- fournir **obligatoirement** un **logo** exploitable (format PNG),
- fournir un **lien URL** valide vers une page web s'il souhaite que le logo soit cliquable et redirige vers cette page,
- garantir qu'il détient les droits sur ces éléments,
- transmettre les fichiers dans les délais.

Le Prestataire **ne peut être tenu responsable** :

- de la **non-réalisation de la prestation**,
- ou d'un **retard dans la mise en œuvre**,

si le Partenaire :

- ne fournit pas les éléments demandés ou
- les fournit **moins d'un mois avant le début prévu de la prestation.**

Dans ces cas, la prestation reste due durant **3 mois** à compter du **début prévu de la prestation** et les sommes versées restent acquises dans tous les cas.

5. Prix et modalités de paiement

Paie ment via Stripe

Le prix applicable est celui affiché dans Stripe au moment du paiement.

Le paiement via **Stripe** vaut **acceptation pleine et entière** du présent contrat, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Paie ment par virement SEPA

Le prix applicable est celui indiqué sur la facture transmise au Partenaire.

Le paiement par **virement SEPA** vaut **acceptation pleine et entière** du présent contrat et de la facture.

Une facture est émise dans les deux cas.

6. Durée de la prestation

La durée de visibilité est celle indiquée dans Stripe et/ou sur la facture.

Elle commence à compter de la **mise en ligne effective** de la visibilité.

7. Autorisation d'utilisation des éléments fournis

Le Partenaire autorise le Prestataire à utiliser :

- son **logo**,
- son **lien URL**, s'il est fourni,

exclusivement dans le cadre de la prestation choisie et pour la durée correspondante.

8. Responsabilité

Le Prestataire ne peut être tenu responsable :

- des interruptions temporaires du site,
 - des fluctuations de trafic,
 - des performances SEO,
 - des éléments fournis par le Partenaire,
 - de la **non-réalisation** ou du **retard** de la prestation si les éléments ne sont pas fournis ou fournis **moins d'un mois avant le début prévu de la prestation**.
-

9. Résiliation

En cas de manquement grave, chaque partie peut résilier après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours.

Les sommes versées restent acquises si la résiliation n'est pas imputable au Prestataire.

10. Preuve et acceptation

En cas de paiement Stripe

Stripe enregistre :

- l'identité du payeur,
- l'adresse email,
- l'horodatage du paiement,
- l'acceptation des conditions.

Ces éléments constituent la **preuve contractuelle complète**.

En cas de virement SEPA

La preuve contractuelle est constituée par :

- la facture transmise,
 - le virement bancaire effectué,
 - les échanges éventuels par email.
-

11. Droit de rétractation des TPE

Conformément à l'article L221-3 du Code de la consommation, les très petites entreprises (TPE) employant moins de cinq salariés et dont l'objet du contrat n'entre pas dans le champ de leur activité principale bénéficient d'un droit de rétractation de 14 jours **lorsque le contrat est conclu hors établissement**.

Est considéré comme « hors établissement » tout contrat conclu dans un lieu où le Prestataire n'exerce pas son activité en permanence ou de manière habituelle, y compris **dans les locaux du Partenaire**.

Le Partenaire peut exercer ce droit :

- en adressant une demande écrite au Prestataire,
- dans un délai de 14 jours à compter du paiement,
- sans avoir à justifier de motif.

Toutefois, si la prestation a été pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation, après accord préalable du Partenaire, celui-ci renonce expressément à son droit de rétractation conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation.